

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024167

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
VILLE/ASSOCIATION GRAVELINES BASKET ESLA
Salle Annexe Norbert Merlen

3 - 5 - ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal
au Maire,

Vu le budget primitif **2024** de la commune voté le **11 avril 2024**

Considérant le besoin exprimé par l'Association Gravelines Basket Electricité Sports Loisirs Art de pouvoir
disposer de locaux,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
avec l'association Gravelines Basket Electricité Sports Loisirs Arts, pour la mise à
disposition de la salle Annexe Norbert Merlen sise 18 Boulevard de l'Europe à
Gravelines

Article 2 : Cette autorisation est consentie à titre gratuit, sur la base d'un planning d'utilisation
établi par la Direction des Sports

Article 3 : La convention de mise à disposition prend effet au jour de sa signature jusqu'au 31
décembre 2025

Article 4 : La présente décision sera :

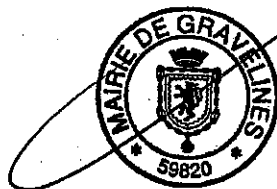
- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances
Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision.

Fait à GRAVELINES, 05 DEC. 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 05 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 05 DEC. 2024